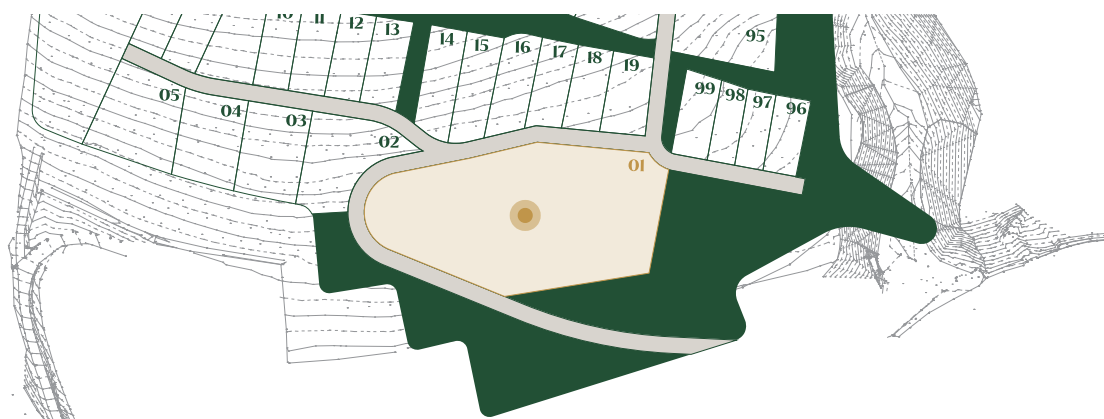




TAILLE DU TERRAIN +/- a

PRIX €

TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE

SURFACE D'EMPRISE SOL Max. m²

SURFACE CONSTRUCTIBLE Max. m²

SURFACE SCELLÉE Max. m²

CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE

NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX

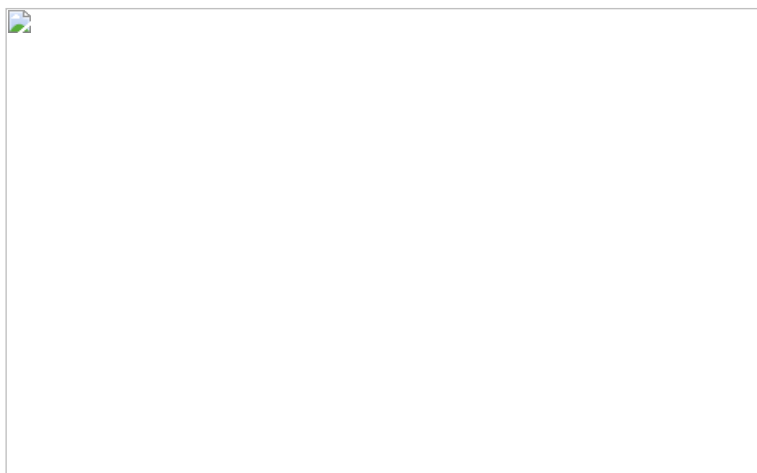


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = m
ÉTAGES PLEINES

HAUTEUR HA2 = m
ÉTAGES PLEINES +
ÉTAGE EN RETRAIT

HAUTEUR HA*
(DÉPENDANCE) m

HAUTEUR HA**
(ANNEXE) m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	m
RECU AVANT MINIMAL	m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	m
RECU DROITE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	m
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	m
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.